

Département de Loir et Cher
Arrondissement de ROMORANTIN
MAIRIE DE



Tél. : 02.54.75.15.13

Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 23 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf le 23 janvier à 19h15 le Conseil Municipal dûment convoqué le 16 janvier 2019 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Gérard OUDART, Patricia JOURDAIN, Jean-Paul BERTRAND, Mireille BARBIER, Nicole SAGNY, Jean-Louis PETRUS, Michèle SAUVAGE, Jean-Jacques RABIER, Claire VALLA.

Absents excusés :

Monsieur Daniel DUPONT donnant pouvoir à Madame Annick GOINEAU,
Monsieur Jean-Claude ALMYR donnant pouvoir à Monsieur Jean-Jacques RABIER,

Absents :

Madame Rita AUGUSTO et Monsieur Jean-Mary COUTON.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Patricia JOURDAIN est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers votants : 12

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 DECEMBRE 2018

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

1-PRISE EN CHARGE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Madame le Maire rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'il est possible, à partir du 1^{er} janvier et jusqu'à l'adoption du prochain budget, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

En vertu de quoi, Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2019:

Article 2184-opération 10003 (1 canapé espace château)	499,00€
Article 2184-opération 10003 (1 cuisine aménagée espace château)	1 499,00€
Article 2188-opération 10003 (élément espace jeux parc château)	11 988,00€
Article 2188-opération 10004 (perceuse à colonne)	597,29€
Article 2188-opération 10004 (1 lave-vaisselle cantine)	2 699,00€

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire, considérant que les crédits ouverts au cours de l'exercice précédent pour les dépenses réelles d'investissement se sont élevés à 696 374,00€ et que le quart de ce montant est égal à 174 093,50€ et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Autorisent Madame le Maire à engager, liquider et mandater la somme de 17 282,29€ sur le budget 2019 conformément aux indications ci-dessus.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 janvier 2019 Et de l'affichage le 25 janvier 2019

2-DOSSIER FRICHES AGRICOLES : PRESTATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Madame le Maire rappelle la réunion de Conseil du 26 septembre 2018 au cours de laquelle elle avait présenté l'action qu'il serait possible de conduire sur la Commune avec la Chambre d'Agriculture en partenariat avec le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, ce dernier intervenant à hauteur de 40 % des dépenses engagées.

Elle présente la cartographie réalisée à l'issue de la phase initiale de la démarche ainsi que le contrat de prestation concernant la première tranche des phases 2 et 3, si le Conseil Municipal souhaite poursuivre, qui s'élève à 9 675,00€ hors taxes.

Les Membres du Conseil après avoir entendu les explications du Maire, considérant la nécessité de faciliter les projets de mise en valeur agricole afin d'agir sur les paysages du territoire de la Commune et plus particulièrement aux abords des itinéraires touristiques (notamment la future boucle de la Vélo-Route Cher-Canal du Berry à vélo), et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décident de lancer la 1^{ère} tranche des phases 2 et 3 proposée par la Chambre d'Agriculture de Loir et Cher, pour un montant hors taxes de 9 675,00€ (11 610,00€),
- ↳ S'engagent à inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2019,
- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer le contrat de prestation.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 janvier 2019 Et de l'affichage le 25 janvier 2019

3-PARTICIPATION ANNUELLE AUX SIVOS PRINCIPAL ET SIVOS TRANSPORTS

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Scolaire et notamment les articles 11 et 12, prévoient que les Communes Membres, à savoir Mareuil et Pouillé, participent au fonctionnement des services (transport et principal) par versement d'une participation annuelle aux budgets respectifs.

Afin de permettre une bonne gestion financière, tant des Communes que du Syndicat, il paraît opportun de pouvoir régler cette participation par acomptes tout au long de l'année.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Acceptent de régler par acomptes les participations annuelles dues au SIVOS.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
25 janvier 2019
Et de l'affichage le 25 janvier 2019

4-BUREAU DE POSTE : SIGNATURE DU PROTOCOLE DE RESILIATION DE BAIL

Madame le Maire indique que suite à la transformation du bureau de poste en Agence Postale Communale il y a lieu de procéder à la résiliation du bail.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent Madame le Maire à signer le protocole de résiliation de bail.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
25 janvier 2019
Et de l'affichage le 25 janvier 2019

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Commission finances

La commission s'est réunie ce jour de 18h15 à 19h15.

Lors de cette réunion a été fait le point sur :

- L'état des restes à réaliser, dépenses et recettes, au 31 décembre 2018 (section d'investissement),
- Les modalités de calcul des subventions aux associations.

Il a ensuite été procédé à une première préparation de la partie dépenses du budget de fonctionnement.

➤ Travaux de voirie

- Madame le Maire présente la proposition de la Société ELANCITE concernant la fourniture de deux radars pédagogiques solaires pour un montant total TTC de 5 260,80€. La décision sera prise lors de l'élaboration du budget.
- Des devis seront demandés pour la mise en place de plateaux surélevés destinés à réduire la vitesse des véhicules Rue des Bas Bonneaux et Rue des Hauts Bonneaux.
- Des devis concernant la poursuite du chemin piétonnier entre le lotissement des Aiguillons et le pont autoroutier ont été envoyés à VINCI construction pour prises en charge dans le cadre des opérations de mise en valeur du paysage,

➤ Travaux de bâtiments

Madame le Maire donne connaissance des devis fournis par la Société TOLLENS, concernant le remplacement des dalles moquette de la salle Yves Plat par du parquet stratifié ou du parquet massif. D'autres devis seront demandés afin de permettre au Conseil de faire un choix dans le cadre du budget primitif.

➤ Enfouissement des réseaux

Les Membres du Conseil donnent leur accord pour la pose de poteaux éclairage public d'une hauteur de 7 mètres, sans prises intégrées.

➤ Opération propreté dans les Communes

Il est décidé de programmer une opération propreté, en partenariat avec le SMIEEOM, le samedi 6 avril 2019 au matin.

➤ Réunions

La prochaine réunion de la commission finances, suivie de la réunion de Conseil est envisagée pour le 20 février 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annick Goineau', is written over a faint circular stamp. The signature is fluid and cursive.

Annick GOINEAU